

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DÉLIBÉRATION**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE**

**Séance du 19 Novembre 2025**

Régulièrement convoqué, s'est réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, **Bernard CHOCRAUX**

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	16	Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation
12 novembre 2025
Transmission en Préfecture
21 novembre 2025
Date de publication
21 novembre 2025

**Etaient présents :**

M. Bernard CHOCRAUX, M. François DESPREZ, M. Paul BAERT, Mme Peggy GELEZ, M. Bruno CHACORNAC, M. Jean-Pierre ROCHE, Mme Annie BROUTIN, Mme Maria DA SILVA MARTINS, M. Alexandre BOUVRY, Mme Elodie DELATRE, Mme Céline SINIARSKI, M. Dominique LA GANGA, Mme Isabelle PERAL, M. Vincent GOHIER, M. François HENRIQUET, Mme Julie DELTOUR

**Procurations :**

Mme Christine CARON à Mme Annie BROUTIN  
Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER à Mme Peggy GELEZ

**Absent excusé :**

M. Christophe OLIVE

**A été nommée secrétaire de séance :**

Mme Julie DELTOUR

<b>DÉLIBÉRATION</b> <b>N°51/2025</b>	<b>[DIVERS] Signature d'une convention d'occupation du domaine public avec la société INFRACO1 pour le déploiement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques.</b>
---	---

InfraCo1 est un opérateur de télécommunication au sens des dispositions de l'article L.33-1 du Code des postes et des communications électroniques, l'autorisant à déployer et exploiter un réseau de communications électroniques.

Le réseau de télécommunication détenu par INFRACO1 traverse la commune de Cappelle-en-Pévèle selon le détail présenté en Annexe n°1 pour une distance de 1,479 Km , et dont elle déclare et justifie auprès de l'Opérateur, qu'elle fait partie du domaine public communal, suivant le plan joint en annexe n°2.

InfraCo1 a acquis le 20 décembre 2024 auprès de l'opérateur SANEF une infrastructure télécom qui occupe le sous-sol et/ou le sol sur cette partie du Domaine Public. Les Infrastructures Telecom exploitées par l'Opérateur sont composées de 3 fourreaux de télécommunication, dont un est équipé d'un câble de fibre optique noire.

Aussi il sollicite la signature d'une convention définissant les conditions d'occupation du domaine public et de financement pour une durée de 15 ans, avec effet rétroactif au 20 décembre 2024 date d'acquisition. Et reversera annuellement la redevance de 133,11€.

Monsieur le Maire propose de signer cette convention et les documents liés.

Ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette délibération avec 18 voix pour.

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus**

**Fait à Cappelle-en-Pévèle**

**Le Maire**

**M. Bernard CHOCRAUX**

